



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 91255

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'enseignement français à l'étranger. Cet enseignement est à la croisée des chemins. Le Président de la République a souhaité dans sa lettre de mission adressée au ministre des affaires étrangères et européennes, l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Ce plan a donné lieu, depuis janvier 2008, à une large concertation entre les différents acteurs concernés, alors que les ressources du principal opérateur, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ne sont plus à la hauteur des enjeux. Un rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale a récemment établi une liste de propositions visant à améliorer le dispositif existant. Ce rapport suggère notamment d'améliorer la professionnalisation des cadres administratifs et des enseignants aussi bien en ce qui concerne les recrutements que la formation et la mise en place pour les expatriés des procédures plus rigoureuses permettant de mieux évaluer les aptitudes professionnelles et le niveau en langue étrangère des candidats. Il lui demande de préciser les suites concrètes que le Gouvernement entend donner à ces suggestions.

Texte de la réponse

Le rapport d'information de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, intitulé « Enseignement français à l'étranger : renforcer le réseau à coût constant » auquel le parlementaire se réfère a été publié en juillet 2010. Trois mois après sa parution, il est possible d'apporter les éléments de réponse suivants. En ce qui concerne les procédures de recrutement des expatriés, elles répondent à des critères très exigeants. Les candidats présélectionnés sur dossier sont convoqués à Paris pour un entretien individuel devant un jury composé de personnels de l'agence (un membre au moins de la direction, au moins un responsable de la direction des ressources humaines, au moins un chef de secteur) et d'un responsable du ministère de l'éducation nationale. Cet entretien d'une demi-heure environ permet de mieux apprécier l'adéquation entre le poste souhaité, l'expérience professionnelle acquise, les aptitudes générales et la personnalité du candidat. Le niveau en langue étrangère du pays d'expatriation est un plus mais ne saurait constituer un critère unique, compte tenu de la mobilité dans le réseau des bons candidats. Une fois sa candidature retenue, le candidat reçoit une lettre dans laquelle sa mission est définie avec précision, avec des objectifs à atteindre. En ce qui concerne la formation continue des personnels, le service pédagogique s'attache à améliorer la qualité professionnelle des enseignants en fixant, en amont de l'élaboration des plans de formation régionaux, les priorités institutionnelles et pédagogiques, puis, en aval, en validant et ajustant éventuellement les contenus de formation qui ont été fixés. Les IA-IPR de l'agence animent personnellement un certain nombre de ces stages. Enfin, une convention est actuellement à l'étude avec l'ESEN (École supérieure de l'éducation nationale, chargée de la formation des personnels d'encadrement) pour développer de façon systématique la professionnalisation des cadres et des personnels.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91255

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11264

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1197